Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID: 085-258502962-20230328-D049_COS280323-DE

D049-COS280323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

<u>Présents</u>: Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

<u>Excusé représenté</u>: Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés ayant donné pouvoir : Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Mauricette MAUREL, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

<u>Excusés</u>: Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation: 21 mars 2023

Membres en exercice: 62

<u>Présents</u> : 36 <u>Votants</u> : 39

Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°18 – ISDND DES PINEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° D152-COS151220 du 15 décembre 2020 instaurant l'autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement et la réhabilitation des alvéoles CB9 et 10 de l'ISDND implantée sur la commune de Les Pineaux.

Vu la délibération n° D118-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Vu la délibération n° D051-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Vu la délibération n° D142-COS251022 du 25 octobre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets,

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement,

Considérant l'autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement et la réhabilitation des alvéoles CB9 et 10 de l'ISDND implantée sur la commune de Les Pineaux,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants,

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023



D049-COS280323

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°18 de la façon suivante :

Objet : Aménagement et réhabilitation des alvéoles CB9 et CB10

Modifications antérieures : 384 000 .00 €

Modification proposée : 0 .00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	1 230 000,00€	1 614 000,00€

Créc	lits de paiements		% du programme
Consommés	2021	290 886,57€	18,02%
Consommés	2022	917 172,85 €	56,83%
Total Consommé		1 208 059,42 €	74,85%
Crédits inscrits 2023		301 440,58 €	18,68%
Crédits inscrits 2024		104 500,00 €	6,47%
Solde crédit 2025 et suivantes		- €	0,00%
Total	Programme	1 614 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président, Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450